RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027
Le refuge des petits montagnards
Accueil de loisirs des Contamines-Montjoie

Le règlement intérieur est un texte référent pour l'organisation du centre de loisirs (mercredis, vacances), les relations avec les parents et les enfants. Le présent règlement intérieur s'applique au fonctionnement de l'accueil de loisirs "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" et s'impose à tous. **L'inscription d'un enfant aux activités proposées par le centre de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur et engagement à le respecter.**

INTRODUCTION

Le centre de loisirs des Contamines-Montjoie est un lieu d'accueil, d'éveil et d'épanouissement pour les enfants de 3 à 12 ans de notre village de montagne. Notre environnement privilégié, riche en nature et en traditions, au coeur de la nature et de la biodiversité, constitue un terrain d'apprentissage et de découvertes exceptionnels. Ces orientations éducatives se traduisent au quotidien par un accueil individualisé, une organisation souple et adaptable aux besoins du groupe, des activités variées et stimulantes, en intérieur et en extérieur, une équipe d'animation qualifiée et attentive aux bien-être des enfants, un dialogue permanent avec les parents et des partenariats avec les acteurs locaux.

LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS est à l'initiative de L'ASCCM. L'association Sportive et Culturelle des Contamines-Montjoie a pour mission depuis 40 ans de proposer des activités sportives et culturelles aux enfants et adultes de la commune. Nous proposons actuellement plus d'une douzaine d'activités aux enfants, en format annuelle (danse, musique, ou saisonnier (ski, activités outdoor diverses) à plus de 100 enfants de la commune. L'A.S.C.C.M. propose une réponse complète d'accompagnement des enfants, en proposant en complément des activités, un accueil durant les mercredis et les vacances scolaires.

Notre mission est de créer, développer, soutenir, un lieu éducatif, de détente et de découverte, complémentaire à l'école et à la famille, pour favoriser une expérience de vie collective et d'apprentissage de l'autonomie, en proposant des activités variées.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION : LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS

L'adhésion à l'association "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" est valable de juillet à juin de l'année suivante, quelle que soit la date à laquelle vous vous inscrivez. Le montant de l'adhésion s'élève à 25 €/enfant.

LES PERIODES D'OUVERTURE

1.L'ACCUEIL

Le mercredi, et les vacances, le centre de loisirs est ouvert de 8H00 à 18H00. L'accueil se déroule entre 8H00 à 9H30.Le départ se déroule entre 17H00 et 18H00. Nous proposons des inscriptions :

- Matinée (Départ 12h),
- Matinée + repas avec un départ à 13H30 (rdv au portail),
- Repas l' après-midi. (Arrivée 12h),
- Après-midi (arrivée 13h30).
- En journée.

2.LES PERIODES DE VACANCES

Le centre de loisirs est ouvert pour toutes les vacances scolaires de la zone A. L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après les heures d'accueil. Il est demandé aux parents de noter dans la fiche sanitaire les personnes habilitées à venir chercher leur(s) enfant(s). Si à titre exceptionnel une tierce personne vient chercher le ou les enfant(s) une autorisation écrite sera demandée aux parents avec la date du jour concerné. Si les enfants sont récupérés exceptionnellement en dehors des heures d'accueil une autorisation de sortie sera remplie et signée par l'adulte qui vient chercher le ou les enfant(s). Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés jusqu'au lieu d'accueil.

LE LIEU D'ACCUEIL

Le lieu d'accueil se situe dans l'école Alexis Bouvard : 94 chemin des Ecoles 74170 LES CONTAMINES MONTJOIE. Trois salles sont mises à disposition pour le centre de loisirs :

- La salle est au rez-de -chaussée pour l'accueil des 3-5 ans.
- La salle au 1er étage pour les 6-12 ans.
- La salle de sieste.

PUBLICS CONCERNES

Le centre de loisirs "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" accueille les enfants de 3 à 12 ans résidant dans la commune des Contamines Montjoie. Il accueille également les enfants des communes environnantes et des vacanciers durant les périodes estivales.

L'ACCUEIL DE LOISIRS AUX DIMENSIONS DE L'ENFANT

Les journées au centre, encadrées en toute sécurité par une équipe d'animateurs dont la qualification répond aux normes de la DDCS, sont diversifiées et adaptées aux capacités de chaque enfant. La journée est organisée en tenant compte du rythme de l'enfant. L'alternance des activités manuelles, sportives, des découvertes culturelles, des spectacles vivants, des jeux, des moments de détente et les temps calmes pour les plus petits, contribue à l'épanouissement de l'enfant. L'accueil de loisirs propose un programme d'activités construit et dynamique, dans lequel chaque enfant trouve sa place dans le cadre du vivre ensemble.

LES RELATIONS ACCUEIL DE LOISIRS – FAMILLE

Toute l'équipe du centre de loisirs est disponible pour l'accueil des familles et des enfants. Les parents ou le responsable de l'enfant peuvent prendre rendez-vous avec le directeur du centre sur simple demande. Les relations doivent être cordiales, respectueuses et favoriser le dialogue.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

La fréquentation de l'accueil de loisirs est soumise à une inscription obligatoire validée par la direction. L'inscription concerne tous les enfants fréquentant même exceptionnellement l'accueil de loisirs et s'effectue au moyen du dossier d'inscription à retirer à l'accueil de loisirs ou sur le site internet. Il doit être complet et respecter les directives du centre. Toutefois la direction se réserve un droit de refus.

1. MERCREDI

Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire (de septembre à juillet de l'année scolaire en cours). La présence annuelle, mensuelle, ponctuelle de l'enfant sera confirmée après réception du dossier d'inscription complété. Les inscriptions se font par le biais du site internet : www.lerefugedespetitsmontagnards.fr.

2. LES PÉRIODES DE VACANCES

Votre enfant est inscrit pour les vacances scolaires. L'inscription sera confirmée après réception du dossier d'inscription complété.. Les inscriptions se font par le biais du site internet : www.lerefugedespetitsmontagnards.fr. Dans la limitation des places disponibles.

PAIEMENT : LOCAUX ET SAISONNIERS

Mercredis : à réception de facture, une fois l'enfant accueilli au centre, chaque la semaine. Les factures hebdomadaires peuvent être regroupées mensuellement. Le règlement doit être effectué au plus tard et dans sa totalité à la fin de la période d'accueil.

Vacances : La facturation des accueils pendant les vacances scolaires est réalisée à l'inscription.

PAIEMENT : RÉSIDENTS SECONDAIRES & VACANCIERS

Mercredis et vacances : le règlement devra être effectué dès réception de la facture en amont de la période, l' accueil de l'enfant ne pourra avoir lieu si le règlement n'est pas effectué.

ANNULATION : LOCAUX ET SAISONNIERS

Annulation possible jusqu'à 3 jours avant sous forme d'avoir.

ANNULATION :RÉSIDENTS SECONDAIRES & VACANCIERS

Aucune annulation possible.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement possible sauf certificat médical.

RETARD

En cas de retard merci de prévenir le centre de loisirs le plus rapidement possible par téléphone. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir récupérer votre enfant merci de nous prévenir par mail ou par téléphone. Sans nouvelle de votre part, les personnes désignées dans le dossier d'inscription seront contactées. Si une personne tierce est chargée de récupérer votre enfant et qu'elle n'est pas dans les personnes autorisées, par sécurité, une pièce d'identité sera demandée. Tout retard abusif et répété sera facturé 15€ au-delà de 10 min de retard.

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet et signé,
- Fiche sanitaire complétée et signée,
- Le règlement intérieur, dernière page à retourner complétée et signée,
- Justificatif de quotient familial de moins de 3 mois.Sans justificatif récent de votre quotient familial le tarif de la tranche la plus élevée sera automatiquement appliqué,
- Photocopie des vaccins. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication,
- Certificat d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant couvrant les activités périscolaires et extra scolaires,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.Le cas échéant, un extrait de jugement concernant la garde de l'enfant.

TARIFS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

	CLASSE TARIFAIRE				
ACCUEIL	1	2	3	4	5
MATIN	5,13 €	7,32 €	10,46 €	14,20 €	20,00 €
MATIN + REPAS	9,71 €	14,21 €	19,64 €	24,80 €	32,50 €
REPAS + APRES-MIDI	9,71 €	14,21 €	19,64 €	24,80 €	32,50 €
APRES-MIDI	5,13 €	7,32 €	10,46 €	14,20 €	20,00 €
JOURNEE	14,84 €	21,53 €	30,09 €	39,00 €	52,50 €

- Classe **1** / Enfants ***scolarisés aux Contamines-Montjoie*** **ou** dont ***au moins 1 des parents travaillent aux Contamines-Montjoie*** ***et*** ***dont le QF =< 700***
- Classe **2** / Enfants ***scolarisés aux Contamines-Montjoie*** **ou** dont ***au moins 1 des parents travaillent aux Contamines-Montjoie*** ***et*** ***dont le QF > 700 et =< 1700***
- Classe **3** / Enfants ***scolarisés aux Contamines-Montjoie*** **ou** dont ***au moins 1 des parents travaillent aux Contamines-Montjoie*** ***et*** ***dont le QF > 1700***
- Classe **4** / Enfants ***scolarisés sur une commune de la CCPMB*** **ou** dont ***au moins 1 des parents travaillent dans une commune de la CCPMB***
- Classe **5** / Enfants ***dans toute autre situation***

Le tarif de l'adhésion est reconduit à **25 Euro (par adhérent et par an) et est redevable à la première inscription de la nouvelle année sociale.**

LES PROJETS ET ACTIVITÉS

Les projets éducatifs (PEDT), pédagogiques et d'animation sont consultables par les familles auprès de la directrice. Les projets d'activités sont élaborés par l'équipe d'animation en fonction du projet éducatif et pédagogique. Ils sont remis aux familles soit par courrier, soit par mail ou en main propre. En fonction des conditions météorologiques des activités peuvent être annulées et/ou remplacées. Les familles seront informées par affichage. Deux groupes d'âges (les 3-6 ans et les + de 6 ans) sont mis en place pour respecter le rythme et les besoins de l'enfant.

L'ÉQUIPEMENT DE L'ENFANT

• Tenues adaptées à l'activité (vêtements et chaussures) ; des chaussons,
• Sac à dos comprenant une tenue de rechange (pour les 3-5 ans), une gourde et selon les saisons, une casquette, de la crème solaire, un vêtement de pluie… ;

LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, l'accueil de loisirs est amené à prendre des photos ou des films des enfants. Les familles qui n'y sont pas favorables doivent en avertir impérativement la directrice et le signaler sur le dossier d'inscription de l'enfant.

LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Responsabilité des enfants et comportement :
• Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation et avoir un comportement adapté à la vie de groupe.
• Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
• Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
• Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
• Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants.

Responsabilité des parents et comportement :
Le parent se doit de respecter les règles du centre : vocabulaire, tenue correcte, gestes et attitudes bienveillantes. **Aucune violence parentale n'est tolérée au sein de l'établissement. L'alcool, la cigarette ou toute substance illicite sont interdites.**

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le centre de loisirs est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, ses bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. La famille devra joindre une copie du contrat de responsabilité civile en cours de validité, à la fiche de renseignements annuelle. La responsabilité du centre de loisirs ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles ou objets de valeurs de l'enfant.
En cas d'accident / problème de santé grave, les services de secours seront appelés et amenés à intervenir en urgence. En cas d'incidents mineurs, le personnel du centre se réfère au PAI.
Si le personnel ne dispose pas du PAI ou d'un certificat médical, il ne sera pas autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents qui contactent eux-mêmes leur médecin. A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire, l'autorisation médicale. Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins.

LES REPAS

Le repas de midi est préparé par un prestataire extérieur et est pris au restaurant scolaire (un repas froid / pique nique est prévu lors des sorties). Le centre fournit également le goûter. Pour tout régime particulier (allergies etc..) merci de bien remplir la partie de la fiche sanitaire relative aux allergies / régime alimentaire. En cas d'allergie à un aliment, la famille fournit un PAI signé par un médecin. Le repas ne pourra pas être celui fourni par le centre. Les parents apportent le repas / le goûter préparé par leurs soins dans une glacière réfrigérée et le tarif de la journée est réduit de 3 €.

Partie à nous retourner—----------

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027
De l’accueil de loisirs “LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS

NOM DE LA FAMILLE : .....
FAIT À : ..... LE : .....
SIGNATURE DES PARENTS, Précédée de la mention lu et approuvé :

LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS
96 Chemin des écoles
74170 Contamines Montjoie
lerefugedespetitsmontagnards@gmail.com
www.lerefugedespetitsmontagnards.fr

Le nouveau règlement intérieur annule et remplace le règlement intérieur précédent.
—----------